La meilleure prise en compte des statistiques d'entreprises

Les nouveaux poids de l'industrie et du commerce

Alain GALLAIS
Chef de la division SBS

CNIS 4 juillet 2005

Les améliorations de la base 2000 sur la prise en compte des statistiques d'entreprises (1)

- SIE 1999 et 2000 pour "ancrer" la base ;
- Calage de la production (en distinguant production vendue des marges commerciales), plus seulement des ventes ;
- Ancrage sur la valeur ajoutée des comptes de secteurs, par sous-secteurs d'activité, pour chaque compte définitif.

Les améliorations de la base 2000 sur la prise en compte des statistiques d'entreprises (2)

- Ancrage sur la "consommation commercialisable" (ventes au détail par produits d'après l'EAE commerce) ;
- Nouvelle estimation de la FBCF des SNF-EI ;
- Exploitation des EAE, des enquêtes de branches.

Les ventes des sous-secteurs industrie et commerce révisées à la baisse

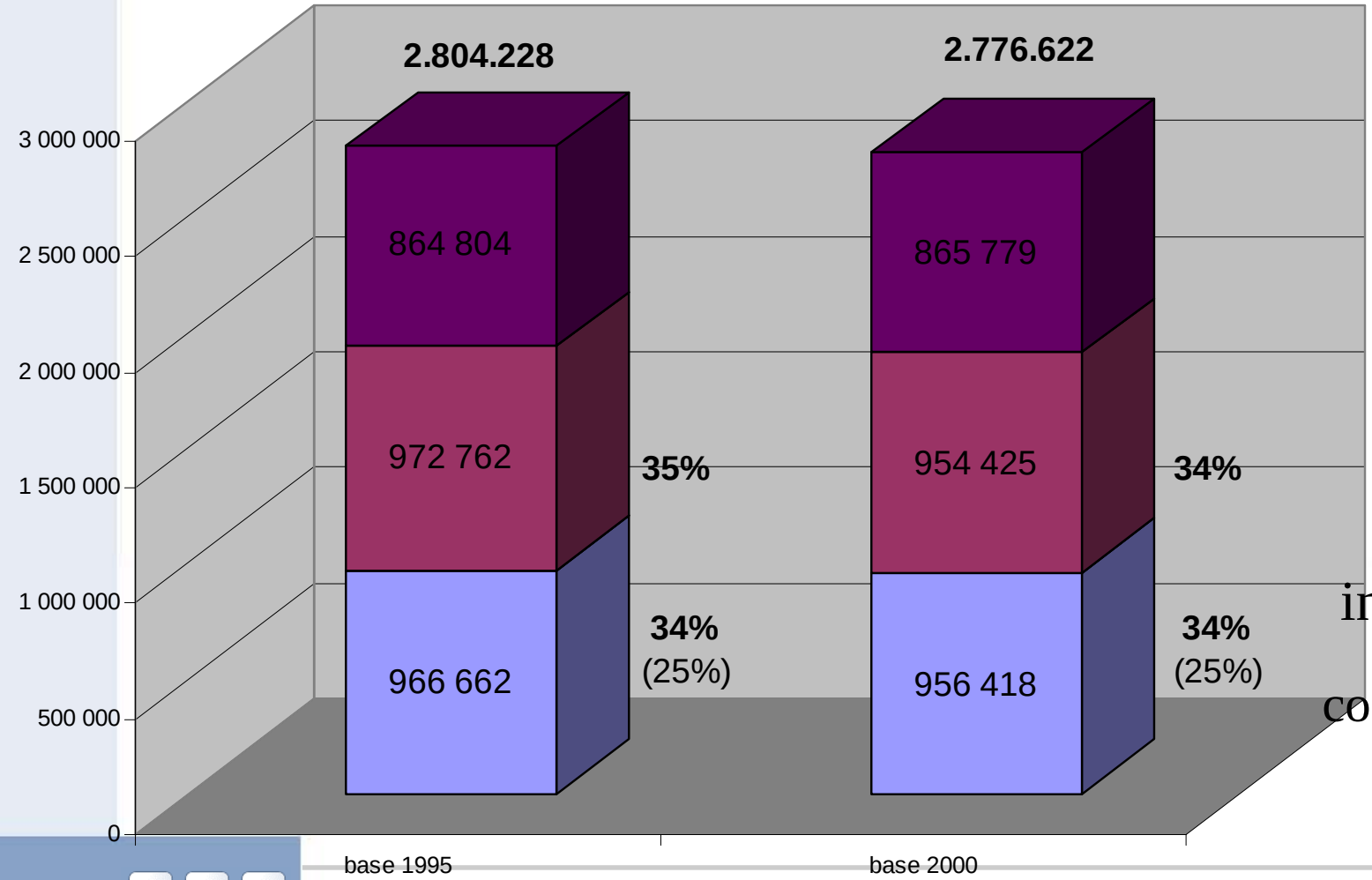

industrie : -10

commerce : -18

Le passage ventes-production du commerce est surtout révisé

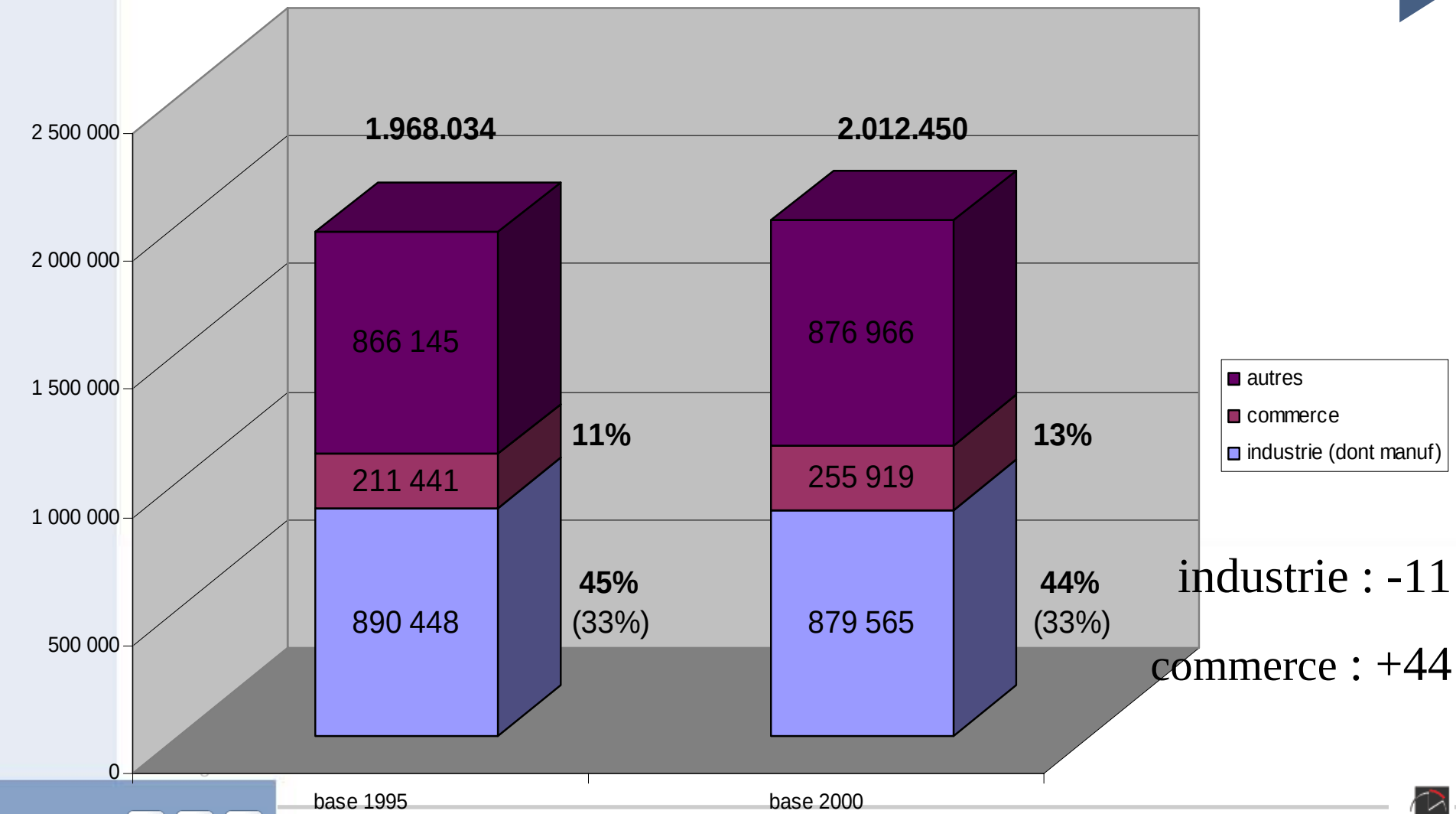

industrie : -11

commerce : +44

La valeur ajoutée par sous-secteurs est maintenant celle du SIE (via le passage aux comptes)

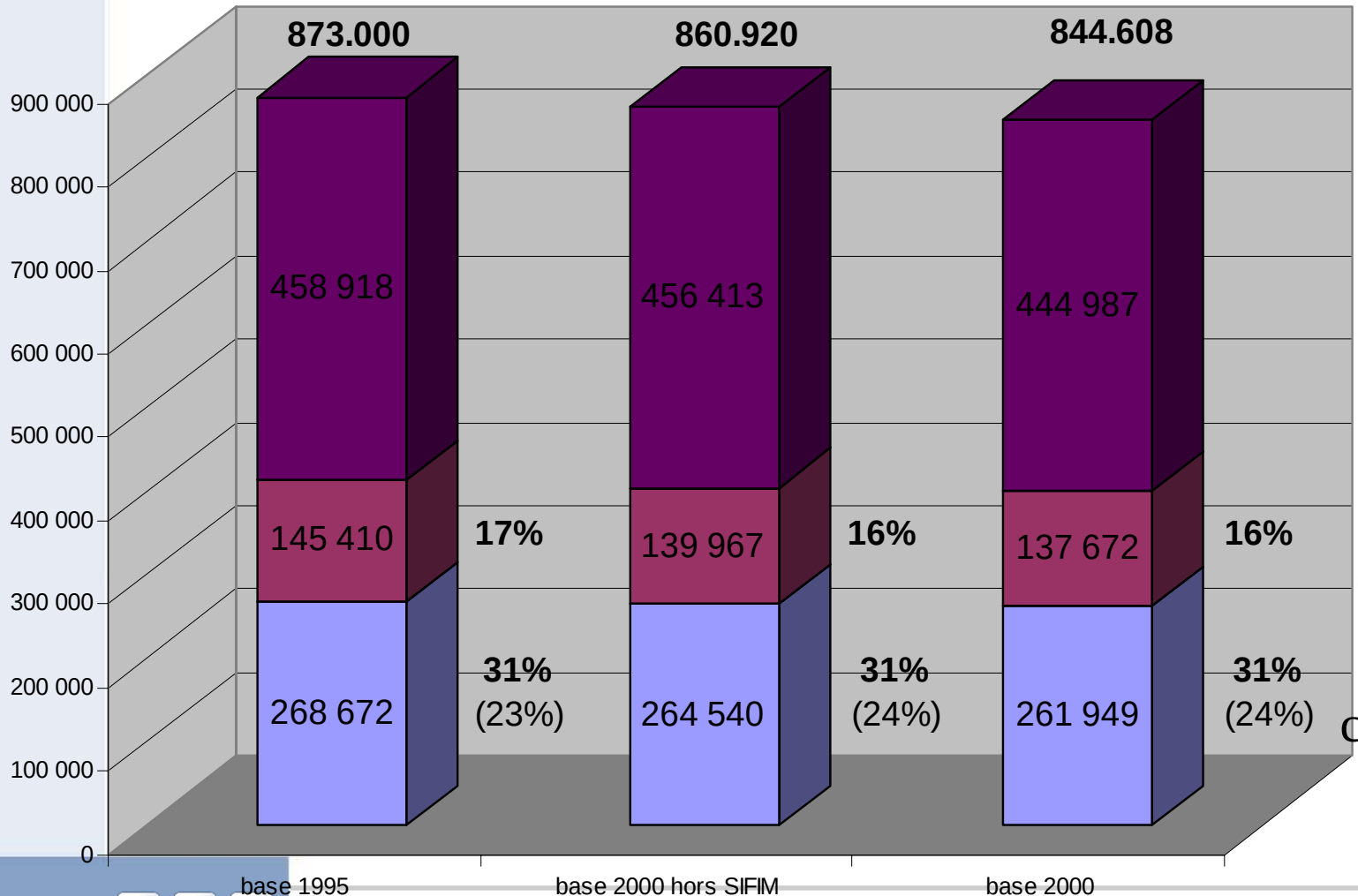

Tout baisse !

industrie : -4

commerce : -6

La VA branche de l'industrie réduite, au profit du commerce – hausse du logement et des SNM

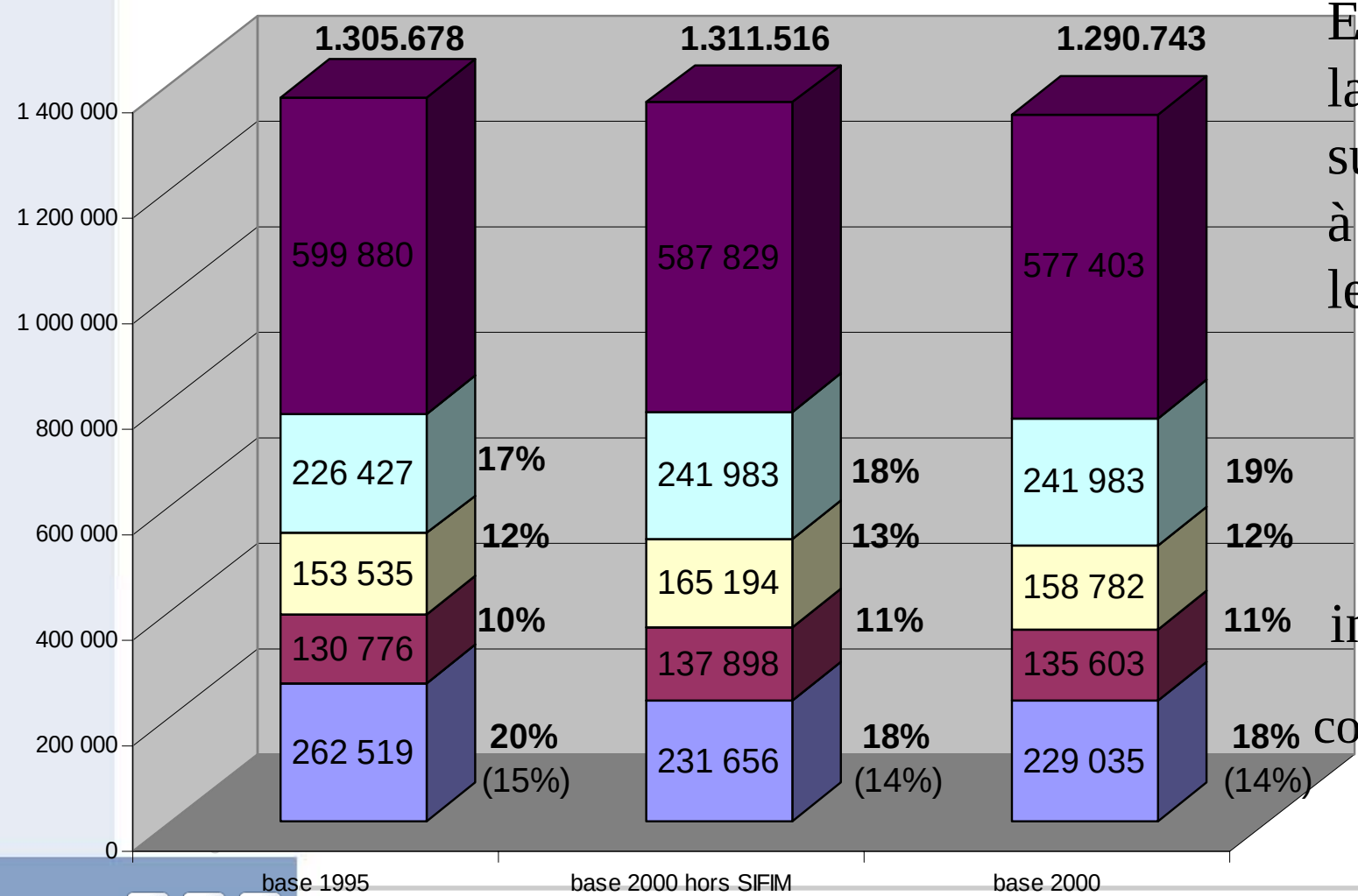

Effet SIFIM à la hausse (%) sur les SNM, à la baisse sur le logement

industrie : -31

commerce : + 7

La part des marges commerciales est accrue, spécialement sur la période récente

Marges commerciales et de transport en % des ressources en produits manufacturés

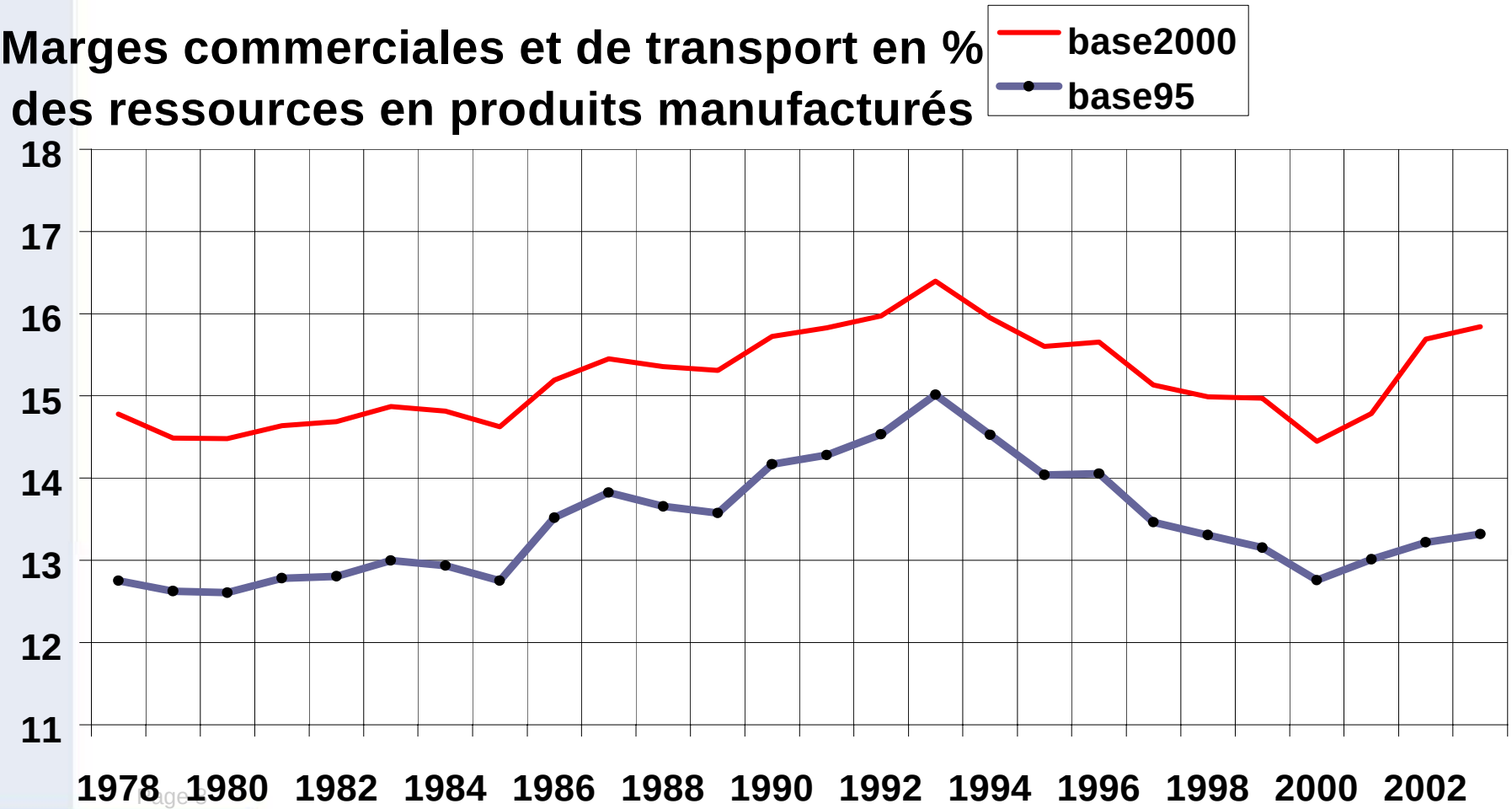

Hausse de la CF en produits industriels, recul des services aux ménages

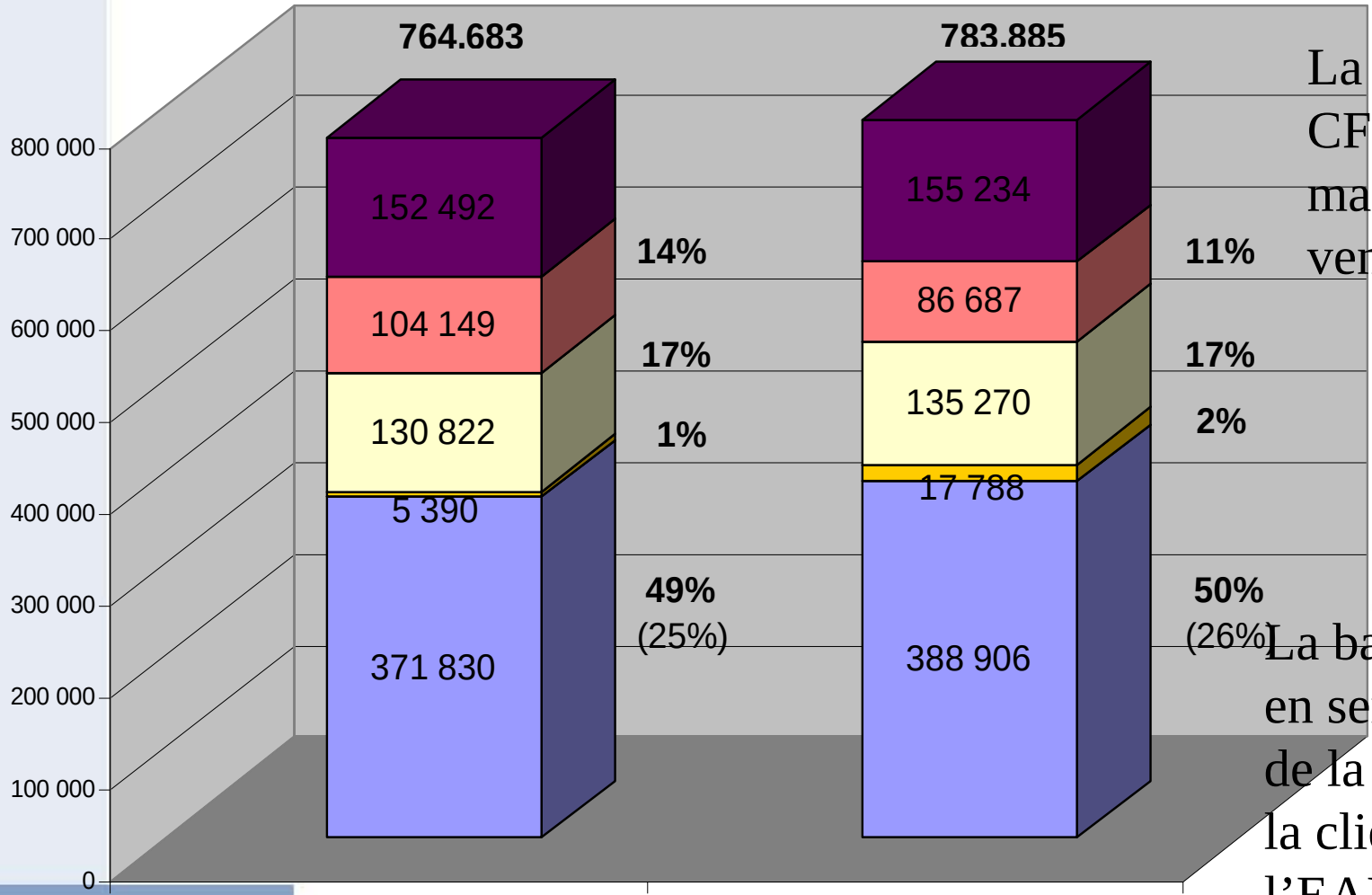

La hausse de la CF en produits manufs vient des ventes au détail

La baisse de la CF en services vient de la répartition de la clientèle dans l'EAE

Hausse des logiciels, recul de la FBCF des SNF-EI donc des produits manufacturés

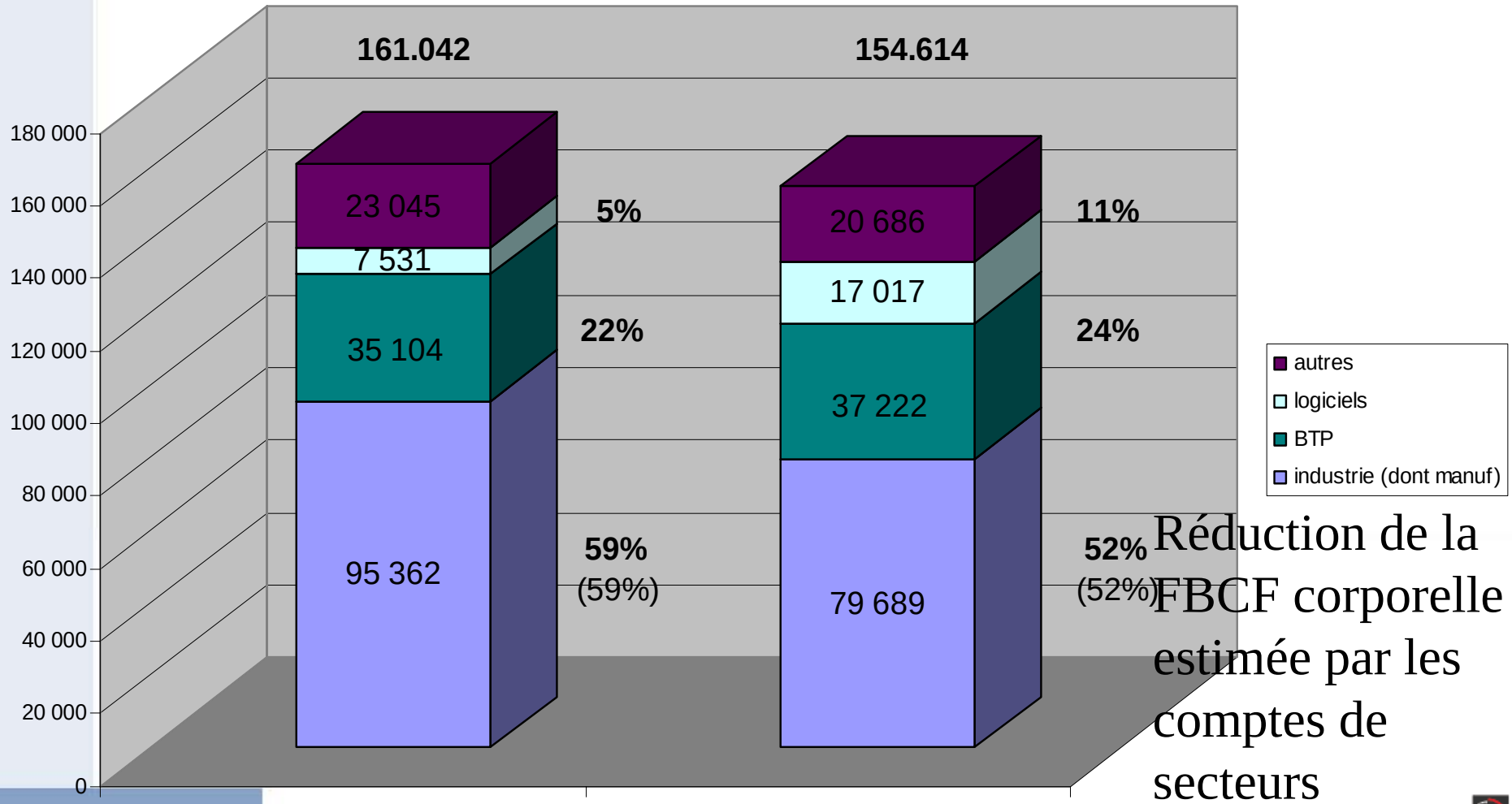

Réduction de la FBCF corporelle estimée par les comptes de secteurs

Les sources du TEI

On a en particulier respecté le détail “CI en biens”, “CI en services” par sous-secteurs d’activité puis branches pour l’année de base.

Exploitation des enquêtes de branches.

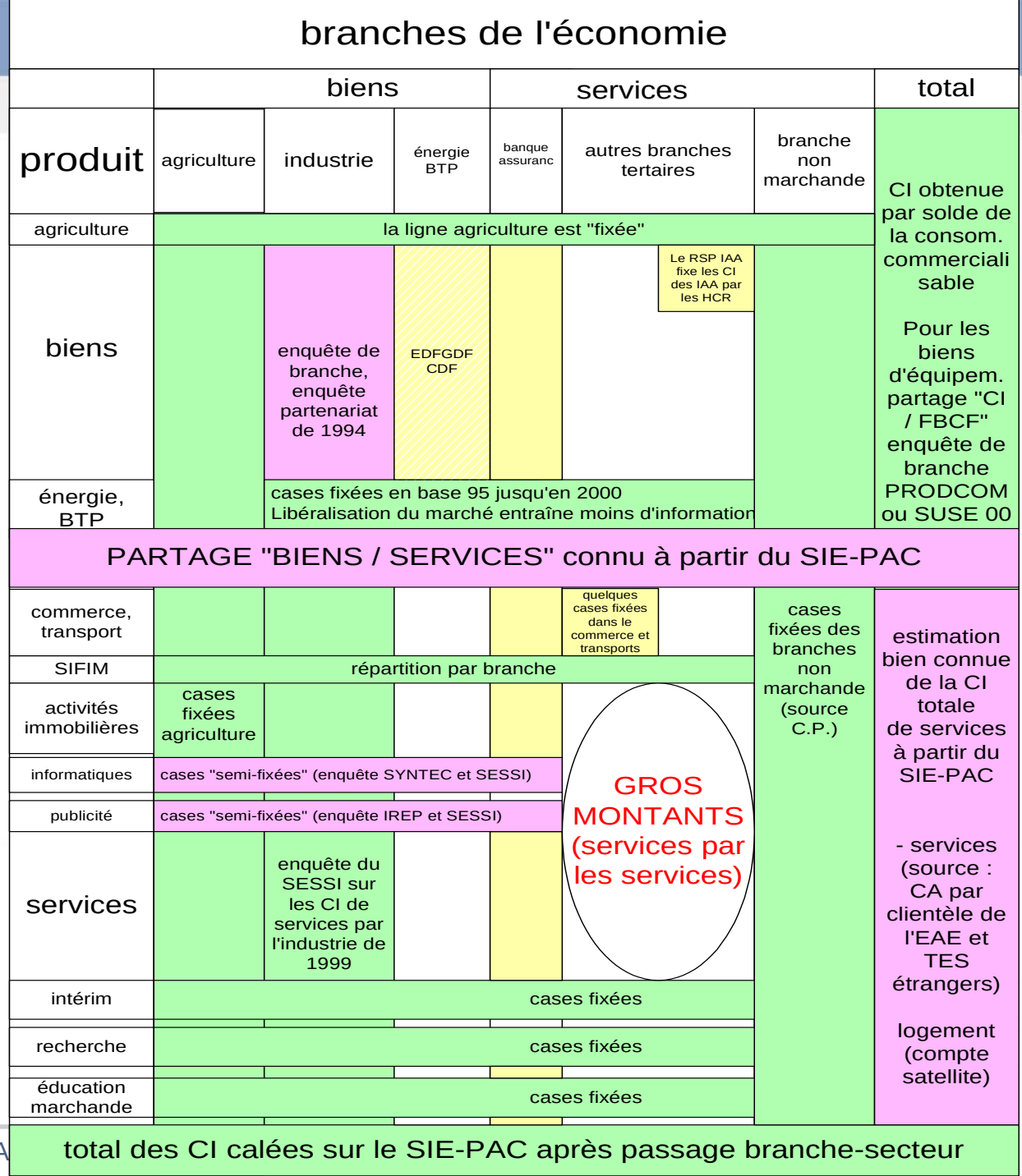

La hausse de la CF en biens TIC (+ 5 milliards) a un contrepartie partielle en FBCF (- 3 milliards)

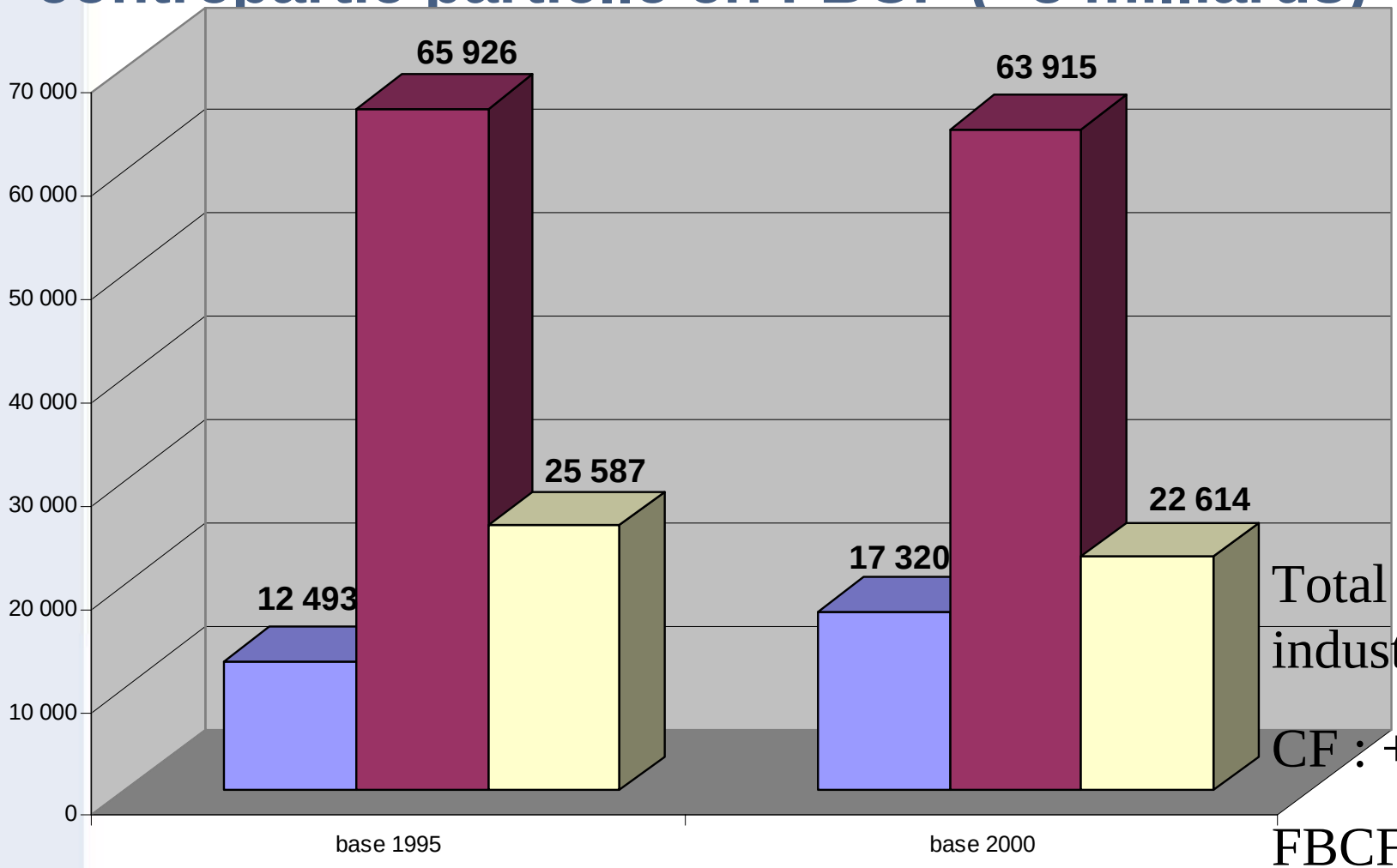

Total biens industriels :

CF : + 17

FBCF : -16

L’évaluation des logiciels revue en base 2000

- En toute rigueur, nous sommes mal renseignés par la statistique d’entreprises (utilisatrices) car les pratiques sont assez hétérogènes, surtout entre pays ;
- Un article de François LEQUILLER, depuis à l’OCDE, avait pointé cet écart entre les usages américains et européens et l’impact sur le PIB ;
- Deux task-forces ont été organisées, sous l’égide de l’OCDE et d’Eurostat ;
- Les recommandations de la task-force d’Eurostat entrent en vigueur en 2005 dans tous les pays européens.

Révision des logiciels vendus (+4 milliards)

- Jadis, l'activité 721Z (NAF et ERE niveau H) était entièrement dédiée à la CI. Mais l'EAE services a permis de distinguer des sous-produits et de réviser ce jugement.

Codes produits EAE99	**Activité fine (source EAE99)**	Ventes branche en M€	Affectation	**Répartition des emplois en %**
TOTAL		**9685**		
721Z00 + Z20	Etudes et conseil en configuration informatique	4497	**CI**	**55**
721Z11	Ingénierie de systèmes informatique (nc livraison de matériels et installation)	3693	**FBCF**	**45**
721Z12	Ventes de matériel et installations informatiques dans le cadre d'un contrat clé en main	1495	**Double Compte**	
	Total des emplois (Z00+Z20+Z11)	8190		100

Révision des logiciels autoproduits (+ 6 milliards)

- Estimation des coûts de production, et notamment des charges de personnel “informaticiens” (PCS 3828 : ingénieurs informaticiens, PCS 4792 : programmeurs et assimilés) mesurés par le RP99 et par les DADS ;
- Hypothèse que 85% des informaticiens (des autres secteurs) font des logiciels pour compte propre, en y occupant 50% de leur temps de travail (étude américaine, préconisations Eurostat et OCDE) ;
- Hypothèse de coûts autres que salariaux : les coûts de matériels représenteraient 50 % des coûts salariaux et l’excédent brut d’exploitation 35 % (étude canadienne, préconisation OCDE).